

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le vendredi 25 février 2022, à 8 h;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET (via Zoom),
Monsieur Daniel BERGERON (via Zoom),
Monsieur Shannon POWER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Bernard DUPONT (à l'extérieur de Fermont),
Monsieur Danny BOUCHARD (à l'extérieur de Fermont).

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE (via Zoom), greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ (via Zoom), directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2.- Résolution pour autoriser Monsieur Claude Gagné à signer pour et au nom de la Ville de Fermont la transaction telle que décrite par le procureur et tout autre document pour réaliser cette dernière;

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 475 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 445

PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Résolution – fermeture de la séance.

SS22-02-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

SS22-02-02

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE FERMONT LA TRANSACTION TELLE QUE DÉCRITE PAR LE PROCUREUR ET TOUT AUTRE DOCUMENT POUR RÉALISER CETTE DERNIÈRE

CONSIDÉRANT les différentes plaintes déposées à la CNESST par l'employé, matricule n° 574, à l'encontre de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT le rapport de notre procureur et sa recommandation de ratifier la transaction qui confirme les modalités du règlement intervenu entre l'employé et la Ville de Fermont mettant ainsi un terme aux plaintes déposées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M. Claude Gagné, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Fermont la transaction telle que décrite par notre procureur et tout autre document pour réaliser cette dernière.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 445

La Conseillère Cindy VIGNOLA donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter le règlement numéro 475 édictant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et pour abroger le règlement numéro 445;

QU'en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

SS22-02-03

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8 h 32.

ADOPTÉE

Martin St-Laurent

MAIRE

Marie Philippe Couture

GREFFIÈRE